

## Politique sur l'éthique

---

### Notre engagement

L'École Vanguard s'est dotée d'une politique sur l'éthique et elle vise à promouvoir les normes éthiques dans les différents contextes et dans les diverses activités de l'école.

Cette politique est adoptée par le conseil d'administration et est publiée sur le site Web de l'École Vanguard ainsi que sur l'Intranet. La politique sur l'éthique s'applique à tous les administrateurs, de même que son conseil d'administration, ses dirigeants ainsi que tous les membres du personnel.

### Champ d'application

La politique sur l'éthique est destinée à tous les membres de la communauté, dont les membres du conseil d'administration, les élèves, les parents et le personnel de l'école. Tous doivent respecter les principes prévus à la présente politique.

Cette politique est aussi alignée sur la compétence 13 du référentiel des compétences professionnelles – profession enseignante (p.80).

#### Compétence 13 : **Agir en accord avec les principes éthiques de la profession**

Adopter et valoriser des comportements éthiques et responsables afin d'établir des liens empreints de respect et de confiance avec les élèves, les membres de l'équipe-école et la communauté éducative élargie.

### Objectifs

La présente politique vise à :

- ✓ Établir les valeurs, les comportements et les principes fondamentaux qui permettront d'assurer que les administrateurs, les élèves ainsi que tout le personnel de l'École Vanguard aient une conduite empreinte d'éthique.
- ✓ Guider les actions et les comportements pour le respect de l'éthique dans un contexte de travail et à orienter sa prise de décision dans l'exercice des fonctions qui lui sont confiées, et ce, afin de renforcer le lien de confiance avec ses administrateurs, ses partenaires et ses collègues en ce qui a trait à son intégrité et son impartialité.

### Valeurs

La conduite éthique de cette politique s'exprime sous différentes valeurs :

1. la confidentialité ;
2. l'impartialité ;
3. la diligence ;
4. la transparence ;
5. le respect des règles et des personnes ;
6. l'absence de conflits d'intérêts.

Voici plus en détail ses principales valeurs :

1. **La confidentialité**

Les membres du conseil d'administration et les membres de la Direction et du personnel doivent faire preuve de discrétion et respecter la confidentialité des informations obtenues dans le cadre de leurs fonctions respectives.

Par exemple : Un.e enseignant.e ou autre membre du personnel ne peut pas parler de la vie privée d'un élève ou d'un pair dans une salle d'enseignants. Les informations communiquées doivent se faire dans un cadre professionnel et ne doivent pas nuire à la réputation ni à l'intégrité de celui-ci.

L'administrateur et la direction doivent assurer la protection de ces informations, en élaborant des processus de gestion, de conservation et d'archivage de l'information imprimée et électronique, en fonction des exigences légales auxquelles l'École est assujettie.

2. **L'impartialité**

Les membres du conseil d'administration, les membres de la Direction et du personnel doivent prendre des décisions de façon à accorder à tous un traitement équitable, en évitant toute préférence ou en évitant d'avantager l'une ou l'autre des parties. Ces décisions doivent être basées sur une connaissance éclairée des faits et du droit applicable.

3. **La diligence**

Les demandes d'information doivent être conformes aux règles et règlements internes, ainsi qu'aux politiques en vigueur dans toutes les activités de l'École, et doivent être formulées avec soin et diligence.

Les administrateurs de l'École Vanguard doivent fournir au demandeur l'information demandée, dans le cadre de la Loi sur l'accès à l'information, afin qu'il puisse exercer pleinement ses droits, tout en respectant la politique d'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels et l'accès aux documents des établissements d'enseignement.

4. **La transparence**

Les membres du conseil d'administration, les membres de la Direction et du personnel doivent communiquer de façon claire et compréhensible avec les élèves et les parents ou avec tout autre tiers sur tous les sujets susceptibles de les concerner, notamment dans le cadre de leurs activités professionnelles.

5. **Le respect des règles et des personnes**

Les membres du conseil d'administration, les membres de la Direction et du personnel, dépendamment de leurs fonctions respectives, doivent faire preuve de courtoisie et de respect envers tous (élèves, parents, collègues, tiers, sous-traitants, entrepreneurs, etc.). Tous doivent aussi assurer le respect des délais et des procédures prévus aux politiques d'encadrement auxquelles ils sont assujettis (contrat, entente de services ou autres).

6. **Conflits d'intérêts :**

Les membres du conseil d'administration, les membres de la Direction et du personnel doivent éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts notamment, mais sans limiter la généralité qui précède, une situation de conflit entre les intérêts de l'École Vanguard, leur intérêt propre et les devoirs et obligations reliés à leurs fonctions.

## Rôles et responsabilités

Les membres de la Direction sont responsables de :

- ✓ élaborer et mettre à jour la politique sur l'éthique destinée à tout son personnel ;
- ✓ s'assurer de la cohérence des valeurs et de l'autorisation du conseil d'administration quant à la présente politique ;
- ✓ voir à mettre les conditions en place afin de respecter des exigences de la politique ;
- ✓ sanctionner le non-respect de la politique ;
- ✓ revoir annuellement la politique.

Tous les membres du personnel de l'École Vanguard sont responsables de :

- ✓ Respecter en tout point les règles de cette politique sur l'éthique ;
- ✓ S'il y a lieu, mettre en place des règles de conduite pour éviter tout conflit ou perception de conflits d'intérêts ;
- ✓ Dénoncer ou informer la Direction générale de tout non-respect de cette politique.

Un lien à faire avec la compétence 13 du référentiel des compétences professionnelles pour la profession enseignante :

- ✓ Agir et se comporter de manière respectueuse envers l'école et ce qu'elle représente.
- ✓ Encourager et souligner les actions ou les comportements qui reflètent les valeurs de l'école et de la société québécoise.
- ✓ Connaître les enjeux éthiques propres à la pratique de l'enseignement afin d'agir avec intégrité dans l'exercice de ses fonctions.
- ✓ Tenir compte du cadre légal en vigueur dans l'exercice de ses droits et de ses responsabilités professionnelles.
- ✓ Agir avec vigilance et diligence pour protéger la confidentialité de l'information qui se rapporte à la vie privée des élèves et des autres actrices et acteurs éducatifs.
- ✓ Respecter les rôles et les responsabilités des personnes engagées dans la communauté éducative.
- ✓ Dénoncer et déconstruire les savoirs, les pratiques, les attitudes et les processus qui produisent ou reproduisent, en contexte éducatif, des situations d'exclusion et de discrimination.
- ✓ Adopter des pratiques et attitudes équitables, transparentes et inclusives pour prévenir toute forme de discrimination auprès des élèves, de ses collègues et de la communauté.

Il est à noter qu'une quelconque violation de cette politique pourrait causer des torts irréparables à l'École Vanguard et des mesures administratives et/ou disciplinaires pourront être prises à la mesure des impacts inhérents de l'organisation et cela pouvant amener jusqu'au congédiement.

En conséquence, l'École Vanguard a le droit de faire respecter les termes et dispositions de cette politique par une mise en demeure et/ou une injonction; sans limiter ou restreindre la portée de la présente politique et sans préjudice ou renonciation aux droits de l'organisme à des réclamations et compensations, incluant un recours en dommages-intérêts afin de réclamer compensation pour les dommages réellement causés à l'École Vanguard par la violation de la présente entente.

## MES ENGAGEMENTS

### QUANT À LA POLITIQUE D'ÉTHIQUE

À titre de :

- Membre du conseil d'administration
- Membre du personnel de l'École Vanguard

**Je m'engage à :**

1. Respecter les principes les plus stricts d'intégrité, de professionnalisme et de loyauté dans mes relations avec les membres de la Direction et du conseil d'administration, les membres du personnel, les élèves, les parents, les partenaires et toutes les instances institutionnelles et éducatives dans l'exercice de mes fonctions.
2. Respecter le caractère confidentiel des dossiers importants dans l'École Vanguard (dossiers des élèves, dossiers des employés, etc.) conformément aux lois et aux bonnes pratiques internes régies ;
3. Respecter tous les droits de la personne et des lois et règlements au travail (CNESST) incluant de traiter tout élève, employé, client, parent, partenaire interne ou externe sans porter atteinte à leurs droits ;
4. Respecter les principes d'intégrité dans toute publicité, communication et sollicitation, en effectuant mes opérations vers un seul but soit de promouvoir les activités de l'École Vanguard et de maintenir une image positive et une bonne réputation de cette dernière ;
5. Respecter cette politique sur l'éthique et y incluant tous les principes directeurs mentionnés dans la politique et les valeurs s'y dégageant ;
6. Veiller à ce que les membres du conseil d'administration et de la Direction, le personnel, les clients, nos partenaires et toute personne qui transige avec l'École Vanguard sachent qu'il est de notre devoir de respecter les clauses les plus strictes de cette politique sur l'éthique.

Par la présente, j'accepte et comprends que cette politique sur l'éthique est une condition essentielle à la poursuite de ma carrière au sein de l'École Vanguard et je m'engage à la respecter en tout point dans le cadre de mon emploi et après la terminaison de celui-ci.

**Prénom, nom (en lettres moulées) :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_